

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 2 juin 2015</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 mai 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 2 juin 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2015_06_02_05 <i>Monsieur Fabrice Excoffier ne participe pas au vote</i></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Albert à M. Patrick Falcoz, M. Fabrice Bonnard à Mme Raphaëlle Cons, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Proposition de vente de la parcelle cadastrée section A n°1421 située au Bois du Mont Est

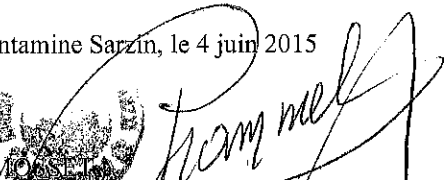
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par courrier en date du 11 mars 2015, Monsieur Fabrice Excoffier sollicite la commune pour l'achat de la parcelle cadastrée section A n°1421 d'une superficie de 478m² située au lieu-dit « Bois du Mont Est ».

Hors de la présence de Monsieur Fabrice Excoffier, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, le conseil municipal :

- * accepte la vente de la parcelle cadastrée section A n°1421,
- * autorise Monsieur le Maire à saisir France Domaines ou tout autre organisme pour une estimation de la parcelle au m².

Ce dossier reviendra devant le conseil municipal à une prochaine réunion.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 04/06/15</p> <p>Et de la publication le : 05/06/2015</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 4 juin 2015</p> <p>Le Maire</p> <p>A. CHAMOSSET</p> 
--	--